



PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE  
POUR LE LUNDI 8 MAI 1989

12 heures

PREMIERE SEANCE PLENIERE

Salle des Assemblées

(Les délégations seront placées selon l'ordre alphabétique anglais des noms des Etats Membres, en commençant par la lettre "V" choisie par tirage au sort. Les délégués et autres participants sont priés de bien vouloir gagner leur place quelques minutes avant 12 heures.)

- Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour provisoire)
- Constitution de la Commission de Vérification des Pouvoirs (article 23 du Règlement intérieur de l'Assemblée) (point 2)
- Election de la Commission des Désignations (article 24 du Règlement intérieur) (point 3)

13 h 15

COMMISSION DES DESIGNATIONS

Salle VII

chargée d'adresser à l'Assemblée des propositions concernant l'élection :

- du Président de l'Assemblée de la Santé (premier rapport de la Commission)
- des Vice-Présidents de l'Assemblée de la Santé, des Présidents des commissions principales et des autres membres du Bureau (deuxième rapport)
- des Vice-Présidents et des Rapporteurs des commissions principales

\* Ce numéro remplace le numéro préliminaire du Journal daté du 13 mars 1989.

16 h 30

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Salle des Assemblées

- Adoption du premier rapport de la Commission des Désignations :
  - Election du Président de la Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (article 26 du Règlement intérieur) (point 4)
- Adoption du deuxième rapport de la Commission des Désignations :
  - Election des cinq Vice-Présidents de la Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (article 26 du Règlement intérieur) (point 4)
  - Election du Président de la Commission A (article 34 du Règlement intérieur) (point 5)
  - Election du Président de la Commission B (article 34 du Règlement intérieur) (point 6)
  - Constitution du Bureau de l'Assemblée (article 31 du Règlement intérieur) (point 7)

17 heures

BUREAU DE L'ASSEMBLEE<sup>1</sup>

Salle VII

- Etude des recommandations à adresser à l'Assemblée sur diverses questions, telles que :
  - Ordre du jour provisoire de l'Assemblée de la Santé
  - Répartition des points de l'ordre du jour entre les commissions principales
  - Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

---

<sup>1</sup> Les articles 31 et 32 du Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé (Documents fondamentaux, 37<sup>e</sup> éd., page 120) indiquent la composition du Bureau et les personnes qui peuvent assister à ses séances.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE  
POUR LE MARDI 9 MAI 1989

9 heures

TROISIEME SEANCE PLENIERE<sup>1</sup>

- Allocution du Président
- Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales (articles 33 et 34 du Règlement intérieur) (point 8)
- Admission de nouveaux Membres et Membres associés (le cas échéant) (article 6 de la Constitution et article 115 du Règlement intérieur) (point 9)
- Examen et approbation des rapports du Conseil exécutif sur ses quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions (article 18 d) de la Constitution) (point 10)
- Examen du rapport du Directeur général sur l'activité de l'OMS en 1988 (article 18 d) de la Constitution) (point 11)
- Débat sur les points 10 et 11

Concurremment  
au débat sur  
les points 10  
et 11

PREMIERE SEANCE DE LA COMMISSION A

(points 16 et 17)

14 h 30

QUATRIEME SEANCE PLENIERE<sup>2</sup>

- Débat sur les points 10 et 11 (suite)

Concurremment  
au débat sur  
les points 10  
et 11

DEUXIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(points 17 et 18)

Mercredi 10 mai

9 heures

CINQUIEME SEANCE PLENIERE

- Examen du premier rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- Débat sur les points 10 et 11 (suite)

<sup>1</sup> Le programme de cette séance et de toutes les séances ultérieures (plénières ou des commissions principales) est établi à titre provisoire, sous réserve des recommandations que formulera le Bureau à sa première séance, des décisions de l'Assemblée et du temps disponible.

<sup>2</sup> La Commission de Vérification des Pouvoirs tiendra sa première séance pendant ce débat.

Concurremment  
au débat sur  
les points 10  
et 11

TROISIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 18)

12 h 30

BUREAU DE L'ASSEMBLEE (s'il y a lieu)

14 h 30

SIXIEME SEANCE PLENIERE

- Distinctions (point 13)
  - Remise du Prix de la Fondation Léon Bernard (point 13.1)
  - Remise du Prix de la Fondation  
Dr A. T. Shousha (point 13.2)
  - Remise de la Médaille de la Fondation  
Jacques Parisot (point 13.3)
  - Remise du Prix de la Fondation pour  
la Santé de l'Enfant (point 13.4)
  - Remise du Prix Sasakawa pour la Santé (point 13.5)
  - Remise du Prix Comlan A. A. Quenum  
pour la Santé publique en Afrique (point 13.6)

16 h 15

- Débat sur les points 10 et 11 (suite)

Concurremment  
au débat sur  
les points 10  
et 11

PREMIERE SEANCE DE LA COMMISSION B

(points 21 et 22)

Jeudi 11 mai

9 heures

SEPTIEME SEANCE PLENIERE

- Déclaration du Président qui invitera les délégations  
à formuler des propositions concernant l'élection des  
Membres habilités à désigner une personne pour siéger  
au Conseil exécutif (article 101 du Règlement intérieur)
- Débat sur les points 10 et 11 (suite)

9 heures  
14 heures

DISCUSSIONS TECHNIQUES  
"La Santé des jeunes"

Salle XVII

14 h 30

HUITIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 10 et 11 (suite)

17 h 30

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Vendredi 12 mai

9 heures

NEUVIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 10 et 11 (suite)

Concurremment  
au débat sur  
les points 10  
et 11

QUATRIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 18)

14 h 30

DIXIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 10 et 11 (suite)

Concurremment  
au débat sur  
les points 10  
et 11

DEUXIEME SEANCE DE LA COMMISSION B

(points 22 et 23)

Samedi 13 mai

9 heures

CINQUIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 18)

9 heures

DISCUSSIONS TECHNIQUES  
(suite)

Salle XVII

Indications concernant la suite de la session

Il est à prévoir que la question de l'élection des Membres habilités à désigner une personne pour siéger au Conseil exécutif sera examinée le lundi 15 mai, par le Bureau, et le mercredi 17 mai, par l'Assemblée de la Santé en séance plénière.

Le rapport final des discussions techniques sera vraisemblablement présenté en séance plénière de l'Assemblée, le mercredi 17 mai.

La Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé devra clore ses travaux au plus tard le vendredi 19 mai 1989, conformément à la décision du Conseil exécutif (décision EB83(13)).

ANNONCES

DEBAT SUR LES RAPPORTS DU CONSEIL EXECUTIF ET DU DIRECTEUR GENERAL EN SEANCE PLENIERE

Dans sa résolution EB71.R3, le Conseil exécutif a décidé que le débat sur les rapports du Conseil exécutif et du Directeur général devrait être notamment axé sur des questions ou sujets jugés particulièrement importants. A sa quatre-vingt-troisième session, le Conseil a décidé que les délégués intervenant au cours des séances plénières de la Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé seraient invités à accorder une attention particulière au thème suivant : "Leçons à tirer de la surveillance de la stratégie de la santé pour tous d'ici l'an 2000".

Il faut aussi rappeler qu'en application de la résolution WHA20.2, les délégués sont invités à limiter à dix minutes la durée de leurs interventions, et que les délégués qui le désirent peuvent remettre par écrit, pour inclusion in extenso dans les comptes rendus des séances plénières, un exposé préparé d'avance dont le texte ne dépasse pas de préférence 20 pages dactylographiées à double interligne.

#### MANDAT DES COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

1) La Commission A a pour mandat :

- a) d'examiner le projet de budget programme et le rapport du Conseil exécutif sur ce projet;
- b) de recommander le niveau budgétaire et la résolution portant ouverture de crédits;
- c) d'étudier toutes autres questions que pourra lui renvoyer l'Assemblée de la Santé.

2) La Commission B a pour mandat :

- a) d'examiner la situation financière de l'Organisation, notamment :
  - i) le Rapport financier et le Rapport du Commissaire aux Comptes;
  - ii) l'état des contributions et des avances au fonds de roulement, ainsi que de tous fonds dont le montant influe sur la situation financière de l'Organisation; et
  - iii) le montant des recettes occasionnelles disponibles pour aider à financer le budget;
- b) de recommander le barème des contributions;
- c) d'étudier toutes autres questions que pourra lui renvoyer l'Assemblée de la Santé.

La Commission B ne se réunit pas lorsque la Commission A s'occupe du point b) du paragraphe 1) ci-dessus.

La Commission A ne s'occupe pas du point b) du paragraphe 1) ci-dessus tant que la Commission B n'en a pas terminé avec les points a) et b) du paragraphe 2) ci-dessus.

#### EXAMEN DU BUDGET PROGRAMME A LA COMMISSION A

L'examen en Commission A du projet de budget programme du Directeur général<sup>1</sup> et du rapport du Conseil exécutif sur ce sujet<sup>2</sup> se fera sous les trois sous-points suivants de l'ordre du jour de la Commission A relatifs au projet de budget programme :

- 1) Le premier sous-point intitulé "Questions de politique générale" portera sur l'examen des grandes questions de politique définies par le Conseil et exposées dans son rapport à l'Assemblée de la Santé, au chapitre I.
- 2) Le deuxième sous-point intitulé "Questions de politique programmatique" concernera l'examen du projet de budget programme selon le canevas contenu dans le huitième programme général de travail pour la période 1990-1995 et utilisé dans le budget programme; il portera donc sur les grandes catégories suivantes : i) Direction, coordination et gestion, ii) Infrastructure du système de santé, iii) Science et

---

<sup>1</sup> Document PB/90-91.

<sup>2</sup> Document EB83/1989/REC/1, Partie II.

technologie de la santé, et iv) Appui aux programmes. En examinant chacune de ces grandes catégories, la Commission A débattrà des questions suivantes : a) grandes questions de politique programmatique; b) rapports sur des programmes particuliers soumis par le Directeur général en réponse à des demandes antérieures de l'Assemblée de la Santé; et c) toutes questions techniques soulevées par des délégués au sujet des programmes.

3) Sous le troisième sous-point intitulé "Questions de politique budgétaire et financière", on examinera le niveau du budget et le projet de résolution portant ouverture de crédits, y compris le montant des recettes occasionnelles pouvant être utilisé pour aider à financer le budget. Il ne faut pas perdre de vue que, conformément à la résolution WHA31.1, la Commission A ne s'occupe pas du niveau du budget et du projet de résolution portant ouverture de crédits tant que la Commission B n'en a pas terminé avec l'examen de la situation financière de l'Organisation et du barème des contributions et n'a pas présenté un rapport exposant ses recommandations sur le montant des recettes occasionnelles disponibles pour aider à financer le budget. En outre, la Commission B ne se réunit pas lorsque la Commission A examine le niveau budgétaire et la résolution portant ouverture de crédits.

#### ROLE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Conseil exécutif a un rôle important à jouer dans les affaires dont s'occupe l'Assemblée de la Santé. Cette situation est conforme à la Constitution de l'OMS, aux termes de laquelle le Conseil exécutif doit appliquer les décisions et les directives de l'Assemblée de la Santé, agir comme organe exécutif de l'Assemblée et donner à celle-ci des consultations sur les questions qu'elle lui soumet. Le Conseil est en outre habilité à soumettre des propositions de sa propre initiative.

Le Conseil exécutif a désigné quatre de ses membres pour le représenter à l'Assemblée mondiale de la Santé.<sup>1</sup> Ces représentants ont pour mission d'exposer à l'Assemblée, au nom du Conseil, les principaux points soulevés lors des discussions du Conseil sur les problèmes qui doivent être signalés à l'attention de l'Assemblée et d'expliquer les raisons et la portée de toute recommandation soumise par le Conseil à l'examen de l'Assemblée. Il leur appartient aussi de répondre aux questions qui peuvent être posées au cours des débats de l'Assemblée sur les problèmes en cause lorsqu'ils estiment que la position adoptée par le Conseil demande à être éclaircie. Les déclarations qu'ils font ainsi en tant que membres du Conseil chargés de faire connaître ses vues sont donc à distinguer de celles de délégués exprimant les vues de leur gouvernement.

#### DOCUMENTS NECESSAIRES A L'EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Pour un certain nombre de points de l'ordre du jour, les informations pertinentes qui serviront de base de discussion sont publiées en annexe au document EB83/1989/REC/1. Le rapport du Conseil exécutif sur son examen du projet de budget programme pour 1990-1991 fait l'objet de la partie II du même document. Pour les autres points de l'ordre du jour, la base de discussion sera un document distinct portant la cote A42/...

Les cotes des documents pertinents sont toujours indiquées sous chaque point de l'ordre du jour de l'Assemblée.

#### DISCUSSIONS TECHNIQUES

Les discussions techniques sur "La santé des jeunes" auront lieu le jeudi 11 mai (toute la journée) et le samedi 13 mai (le matin seulement). La séance plénière d'ouverture se tiendra le 11 mai, de 9 heures à 11 heures, à la salle XVII. Ces discussions sont ouvertes à tous ceux qui se seront officiellement fait inscrire auprès du Bureau des renseignements en qualité de participants à la Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé.

<sup>1</sup> Document EB82/1988/REC/1, décision EB82(2).

Le Président général des discussions techniques est le Professeur O. Ransome-Kuti, Ministre de la Santé du Nigéria. Après les propos liminaires du Directeur général, le Professeur Ransome-Kuti présentera le thème. Cette présentation sera suivie de trois exposés : Le comportement des jeunes : conséquences à court et à long terme pour la santé, par le Professeur R. Jessor (Etats-Unis d'Amérique); Comment les jeunes perçoivent-ils la santé et le secteur sanitaire ?, par Mlle P. Strecker (France); et Les jeunes en tant que ressource pour la santé, par M. F. Haque (Bangladesh).

Le Dr A. Monroy (Mexique) présentera ensuite une série de "jeux de rôles" exécutés par des jeunes appartenant à des organisations non gouvernementales et à des délégations nationales. Ces "jeux de rôles" illustreront quelques-unes des façons dont les jeunes perçoivent, à tort ou à raison, le secteur de la santé et les difficultés auxquelles ils se heurtent dans leurs interactions avec ce secteur.

Les participants se répartiront ensuite en huit groupes de travail qui se réuniront, pendant le reste de la matinée, puis, de nouveau, l'après-midi à 14 heures. Au moment de leur inscription, les participants auront formulé une préférence quant au groupe de travail dans lequel ils souhaitent siéger, en fonction de la langue et de l'un des trois thèmes suivants : I. Besoins et problèmes sanitaires des jeunes; II. La promotion de la santé des jeunes; et III. Les jeunes et la santé pour tous. D'éminentes personnalités de délégations gouvernementales et des jeunes appartenant à des organisations gouvernementales et non gouvernementales serviront de modérateurs et d'experts auprès des groupes de travail.

On trouvera des précisions sur l'organisation et le déroulement des discussions techniques dans un document intitulé "Dispositions administratives" qui peut être obtenu au Comptoir des discussions techniques situé dans le hall principal, entre les Portes 13 et 15. Des fiches d'inscription peuvent également y être retirées. Les participants à l'Assemblée qui désirent prendre part aux discussions techniques sont priés de remettre leur fiche d'inscription dûment remplie au Comptoir des discussions techniques pour le mardi 9 mai avant 17 heures. Les personnes qui se seront inscrites par correspondance sont priées de confirmer leur inscription au Comptoir des discussions techniques.

Le Journal du mercredi 10 mai donnera d'autres précisions sur l'organisation des discussions techniques et l'on y trouvera une annexe indiquant à quel groupe de travail chacun des participants aura été affecté. Les listes des groupes de travail seront également affichées près du Comptoir des discussions techniques et à l'extérieur de la salle XVII. Aucun avis individuel ne sera diffusé.

#### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) : BUREAU DE LIAISON

Tous les jours, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et pendant toute la durée de l'Assemblée mondiale de la Santé, des membres du personnel de l'OMS se tiendront au Bureau de Liaison avec les ONG, Salle A.241 (deuxième étage), poste téléphonique 4251, pour répondre aux demandes des représentants d'organisations non gouvernementales assistant à l'Assemblée. Ils aideront bien volontiers ces organisations à se procurer les renseignements dont elles pourraient avoir besoin à cette occasion.

#### REUNIONS

##### Groupe des pays occidentaux et autres

Le Groupe des pays occidentaux et autres se réunira tous les jours à 8 h 30, Salle VII, au Palais des Nations.

##### Etats Membres de la Région de l'Asie du Sud-Est

Une réunion des délégations des Etats Membres de la Région de l'Asie du Sud-Est aura lieu aujourd'hui 8 mai, à 9 heures, Salle A.206, au Palais des Nations.



#### Etats Membres de la Région africaine

Une réunion des délégations des Etats Membres de la Région africaine aura lieu aujourd'hui 8 mai, à 10 heures, Salle XVIII, au Palais des Nations. L'interprétation sera assurée en anglais et en français.

#### Etats Membres de la Région des Amériques

Une réunion des chefs de délégation des Etats Membres de la Région des Amériques aura lieu aujourd'hui 8 mai, de 10 heures à 11 heures, Salle XI, au Palais des Nations. L'interprétation sera assurée en anglais et en espagnol.

#### Organisation de l'Unité africaine

Une réunion de l'Organisation de l'Unité africaine aura lieu aujourd'hui 8 mai, à 14 h 30, Salle XVIII, au Palais des Nations. L'interprétation sera assurée en anglais, en arabe et en français.

#### Groupe des pays nordiques

Les ministres de la santé des pays nordiques se réuniront aujourd'hui 8 mai, à 15 heures, Salle A.302, au Palais des Nations.

#### Ligue des Etats arabes

Une réunion de la Ligue des Etats arabes aura lieu mardi 9 mai, à 9 heures, Salle XVII, au Palais des Nations.

#### Mouvement des Pays non alignés

Les ministres de la santé des pays non alignés et d'autres pays en développement se réuniront mardi 9 mai, de 10 heures à 12 heures, Salle XII, au Palais des Nations. L'interprétation sera assurée en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

#### Groupe africain d'action pour la santé mentale

Le Groupe africain d'action pour la santé mentale se réunira jeudi 11 mai, à 14 h 30, dans la Salle du Conseil exécutif, au Siège de l'OMS. L'interprétation sera assurée en anglais et en français.

#### Groupe collaborateur ONG/OMS sur le vieillissement

Les organisations non gouvernementales intéressées sont cordialement invitées à désigner un représentant pour assister à la huitième réunion du Groupe collaborateur ONG/OMS sur le vieillissement qui se tiendra vendredi 12 mai, de 9 h 30 à 17 heures, Salle A, au Siège de l'OMS.

#### Programme de Lutte contre l'Onchocercose

Tous les délégués et autres participants intéressés sont invités à assister à une réunion d'information sur le Programme de Lutte contre l'Onchocercose qui aura lieu mardi 16 mai, à 18 heures, Salle VII, au Palais des Nations. L'interprétation sera assurée en anglais, espagnol et français.

Pendant toute la durée de la Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, une exposition sur le Programme de Lutte contre l'Onchocercose (OCP) sera présentée dans le couloir adjacent à la Salle VII, au Palais des Nations.

### Réunion d'information sur le SIDA

Tous les délégués et autres participants intéressés sont invités à assister à une réunion informelle sur le thème "SIDA et lutte anti-SIDA : perspectives d'avenir" qui aura lieu jeudi 18 mai, de 17 h 45 à 20 heures, Salle XVIII, au Palais des Nations. L'interprétation sera assurée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

### COUVERTURE AUDIOVISUELLE PAR LE SERVICE DES MEDIAS DE L'OMS

Radio : Les délégués qui désireraient un enregistrement des déclarations faites pendant l'Assemblée doivent en faire la demande, à l'avance si possible, aux studios de radio, Salle A.266 (derrière le bar des délégués), poste téléphonique 2580 ou 2581. Les enregistrements sont fournis gratuitement.

Vidéo : Un service vidéo sera assuré pendant toute la durée de l'Assemblée à condition de le demander à l'avance. Les délégués qui souhaiteraient que leurs interventions ou d'autres débats soient enregistrés sur bande vidéo doivent en faire la demande à l'avance aux studios de radio, Salle A.266, poste téléphonique 2580 ou 2581. Le prix de la cassette (100 francs suisses) devra être réglé au Comptoir de distribution et ventes OMS situé à la Librairie des Nations Unies, Porte E.40 (nouveau bâtiment). Le système utilisé sera uniquement le système U-Matic PAL BVU/SP ou low band.

### PUBLICATIONS OMS

De très nombreuses publications de l'OMS peuvent être consultées ou achetées au Comptoir de distribution et ventes OMS installé à la Librairie des Nations Unies (Porte E.40) pendant toute la durée de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les délégués qui souhaitent examiner ou acheter d'autres publications sont invités à se rendre au bureau 4141 du bâtiment principal du Siège (quatrième étage). Le bureau est ouvert tous les jours de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures.

Une réduction de 50 % est consentie aux délégués sur toutes les publications de l'OMS.

### COURRIER DES DELEGUES

Le courrier personnel adressé aux délégués et autres participants doit être retiré par les destinataires au Bureau des renseignements (comptoir A.240) entre les Portes 13 et 15. Des casiers situés près du comptoir des documents sont réservés exclusivement aux documents officiels de l'OMS produits et distribués par le service OMS de Distribution des documents.

**FICHE D'INSCRIPTION**

aux discussions techniques de la  
Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé

11 et 13 mai 1989

**LA SANTE DES JEUNES**

Tous les participants invités à l'Assemblée mondiale de la Santé en vertu de l'article 19 du Règlement intérieur de l'Assemblée peuvent prendre part aux discussions techniques. Les personnes intéressées sont priées de remplir intégralement la présente fiche d'inscription et de la présenter au Comptoir des discussions techniques, au Palais des Nations.

Nom de famille : .....  
(souligner le(s) nom(s) usuel(s))

Prénom : .....

Titre : Professeur/Dr/M./Mme/Mlle (biffer la mention inutile)     H     F

Membre de la délégation de (pays) : .....

Titre ou fonction et nom du ministère, de l'établissement de recherche, de l'organisation internationale, de l'ONG ou autre organisation : .....

Compétences et expérience professionnelle : .....

Tous les groupes débattront de tous les thèmes, mais en s'attachant plus particulièrement à l'un d'entre eux :

- I. Besoins et problèmes sanitaires des jeunes
- II. La promotion de la santé des jeunes
- III. Les jeunes et la santé pour tous

Groupe de travail préféré :

<u>Groupe de travail</u>	<u>Thème privilégié</u>	<u>Langues</u>	<u>Choix N° 1</u>	<u>Choix N° 2</u>
1	I	E, F, A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	I	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	II	E, F, C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	II	E, F, R	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	II	E, S	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	II	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	III	E, F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	III	S	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A - Arabe;    C - Chinois;    E - Anglais;    F - Français;    R - Russe;    S - Espagnol.

REGISTRATION FORM

Forty-second World Health Assembly

Technical Discussions

11 and 13 May 1989

THE HEALTH OF YOUTH

Attendance at the Technical Discussions is open to all participants invited to the World Health Assembly in accordance with Rule 19 of the Rules of Procedure of the World Health Assembly. Those wishing to take part are kindly requested to complete this registration form in full and bring it to the Technical Discussions Registration Desk at the Palais des Nations.

Family name (surname): .....  
 (underline the name(s) by which you are commonly addressed)

First name: .....

Title: Professor/Dr/Mr/Ms/Mrs/Miss (delete the title which is not applicable)  M  F

Member of delegation of (country): .....

Title or function and name of Ministry, Research Institute, International Organization, NGO, or other organization: .....

Professional background or expertise: .....

All topics will be discussed in all groups, but special emphasis will be placed on either topic I, II or III, as indicated:

- I. Health needs and problems of young people
- II. The promotion of young people's health
- III. Young people and health for all

Preferred working group:

<u>Working group</u>	<u>Topic</u>	<u>Languages</u>	<u>1st choice</u>	<u>2nd choice</u>
1	I	E, F, A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	I	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	II	E, F, C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	II	E, F, R	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	II	E, S	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	II	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	III	E, F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	III	S	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A - Arabic; C - Chinese; E - English; F - French; R - Russian; S - Spanish

= = =